





Patrimoine canadien

Les jeunes s'engagent

Lignes directrices et formulaires de demande 2010















Les jeunes s'engagent : lignes directrices et formulaires de demande 2010. © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010

Nº de catalogue : CH36-1/3-2010-1F-PDF

ISBN: 978-1-100-95707-4

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en PDF et HTML sur le site Internet suivant : www.pch.gc.ca/engagetoi









Table des matières

Les jeunes s'engagent - Introduction	2
Objectif du programme	
Résultats attendus	
Lignes directrices	3
Qui peut soumettre une demande?	
Quels projets sont admissibles?	4
Quels projets ne sont pas admissibles?	4
À quoi pourrait ressembler votre projet?	5
Quelles dépenses sont admissibles?	6
Quelles dépenses ne sont pas admissibles?	6
Inclure les communautés de langue officielle en situation minoritaire	7
Comment votre demande sera-t-elle analysée?	8
Comment les projets sont-ils financés?	9
Comment soumettre une demande?	10
Combien de temps sera nécessaire pour traiter votre demande?	
Et si votre projet est approuvé?	
Quelles seront vos exigences de reddition de comptes?	13
Glossaire	14
Formulaires de demande	16
Liste de vérification des documents - Annexe A	16
Formulaire général de demande - Annexe B	17
Questionnaire de demande - Annexe C	19
Budget - Annexe D	24
Déclaration de conflit d'intérêts - Annexe E	26









Introduction

Le programme Les jeunes s'engagent appuie des projets <u>dirigés par des jeunes</u>¹ qui illustrent l'habileté de renforcer le <u>sentiment d'appartenance des jeunes au Canada</u> et comprend des activités dans l'un ou plusieurs des quatre domaines thématiques suivants :



Histoire et patrimoine



Engagement civique et service des jeunes



Arts et culture



Activités économiques

Grâce à son programme Les jeunes s'engagent, le gouvernement du Canada offrira à des jeunes l'occasion de participer à une vaste gamme d'activités conçues pour renforcer leurs connaissances et leur sentiment d'appartenance au Canada. Les <u>jeunes</u> participants auront ainsi l'opportunité d'en apprendre davantage sur la richesse de l'histoire et la diversité de leur pays, ainsi que de devenir des citoyens engagés et actifs. Par leur participation active, ils seront appelés à jouer un rôle plus actif dans leurs communautés, ce qui renforcera notre pays et notre avenir partagé.

Objectif du programme

Renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de l'engagement

Résultats attendus

- Les jeunes sont sensibilisés à l'importance d'être un citoyen actif et engagé
- Les jeunes prennent une part active à la vie de leur communauté
- Les organismes au service des jeunes sont pertinents pour les jeunes

¹ Les termes soulignés sont définis dans le glossaire







Qui peut soumettre une demande?

Pour être admissible au financement du programme Les jeunes s'engagent, votre organisation doit satisfaire aux critères suivants :

- être un organisme sans but lucratif ou de bienfaisance canadien enregistré; ou
- être un gouvernement autochtone (Premières nations, Inuits ou Métis) ou un organisme équivalent

De plus, votre organisme doit :

- posséder au moins trois ans d'expérience de service auprès des jeunes à une échelle nationale ou provinciale/territoriale importante
- disposer de politiques et procédures de sécurité adéquates pour le(s) projet(s) proposé(s)

Ne sont pas admissibles:

- les organismes à but lucratif
- les gouvernements (fédéral, provinciaux/territoriaux ou municipaux) et les sociétés d'État
- les groupes ou les organismes publics et parapublics (p. ex. écoles, universités, conseils scolaires, bibliothèques publiques)







Quels projets sont admissibles?

Les demandes soumises au programme Les jeunes s'engagent peuvent comprendre plus d'un projet, mais chacun des projets doit respecter toutes les exigences du programme.

Pour être **admissible** au financement offert par le programme Les jeunes s'engagent, chaque projet doit respecter tous les critères d'admissibilité suivants :

- favoriser activement l'<u>engagement des jeunes</u> au moyen d'un événement, d'un programme ou d'une activité démontrant la capacité de :
 - ✓ renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada
 - ✓ offrir aux jeunes des occasions de s'engager dans leur communauté
 - √ faire participer les jeunes à des activités collaboratives
- proposer des activités dans l'un ou plusieurs des quatre domaines thématiques (voir l'Introduction)
- être <u>dirigé par des jeunes</u> (généralement de 7 à 30 ans), en leur permettant de jouer un rôle important dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet
- démontrer un appui financier et/ou en nature de partenaires communautaires et d'autres sources
- utiliser les <u>technologies de l'information et des communications</u> comme outils de mobilisation
- montrer comment le projet proposé tient compte de la participation des jeunes des deux communautés de langue officielle, y compris celle des communautés de langue officielle en situation minoritaire (voir la section *Inclure les communautés de langue officielle en* situation minoritaire à la page 7 de ce guide)

Quels projets ne sont pas admissibles?

- les projets pour lesquels un déficit est prévu
- les projets dont les activités ont principalement lieu à l'extérieur du Canada
- les projets dont les coûts sont principalement liés à la création et/ou à l'entretien d'un site Web, à moins que leur principal objectif soit clairement de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada
- les projets ou autres activités bénéficiant d'un appui du programme Échanges
 Canada du ministère du Patrimoine canadien
- les activités dont la nature est principalement religieuse ou qui font la promotion de partis politiques particuliers









A quoi pourrait ressembler votre projet?



Histoire et patrimoine

Vous pourriez organiser une collection d'œuvres numériques (p. ex. photographies, courts métrages, peintures, images et poésie) créés par des jeunes de toutes les régions du pays sur des aspects marquants de l'histoire du Canada et de son patrimoine.



Engagement civique et service des jeunes

Vous pourriez simuler une élection, dirigée par des jeunes de l'ensemble d'une province afin d'améliorer leurs connaissances à l'égard de notre démocratie et développer leur intérêt pour une citoyenneté active.

ou

Vous pourriez faire participer des jeunes Canadiens d'un océan à l'autre à des projets communautaires axés sur l'engagement civique, la collaboration locale et les partenariats.



Arts et culture

Vous pourriez organiser une série d'ateliers et de concerts dans tout le pays qui seraient planifiés par de jeunes musiciens et pourraient comprendre de la musique traditionnelle et des éléments de culture autochtone pour amener les jeunes à explorer et apprécier notre diversité culturelle.



Activités économiques

Vous pourriez organiser une table ronde nationale avec des jeunes leaders sur la diversité économique canadienne. Les jeunes pourraient utiliser cette activité pour acquérir des connaissances et discuter des tendances et des questions économiques actuelles qui façonnent le Canada d'aujourd'hui et de demain.

Remarque: Cette section présente des exemples qui illustrent le genre de projets admissibles dans le cadre des quatre domaines thématiques du programme. Les projets proposés ne devraient pas se limiter à ces exemples, car le programme Les jeunes s'engagent favorise des démarches novatrices pour renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes au Canada par le biais de leur engagement.







Quelles dépenses sont admissibles?

Les dépenses admissibles doivent être directement liées aux projets qui appuient les résultats attendus du programme Les jeunes s'engagent.

Voici quelques exemples:

- les dépenses relatives aux activités promotionnelles et de diffusion (y compris l'impression, les communications, etc.)
- les coûts de recrutement et de formation des jeunes et des superviseurs adultes
- les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les dépenses raisonnables en alimentation et en boissons non alcoolisées, des participants et des surveillants adultes, conformément aux directives gouvernementales. Voir le site http://www.tbs-sct.gc.ca/ pubs_pol/hrpubs/tbm_113/menu-travel-voyage-fra.asp
- les salaires
- les mesures de sécurité et l'assurance responsabilité civile générale pour le projet
- les dépenses liées aux mesures spéciales visant à garantir la participation représentative des jeunes (p. ex. frais de déplacement de base des personnes qui accompagnent de jeunes handicapés, les fonds octroyés pour payer les frais de participation des jeunes confrontés à des difficultés socio-économiques)
- l'évaluation du projet
- les coûts de traduction des documents publics liés au projet afin de les rendre accessibles aux jeunes dans les deux langues officielles
- les frais administratifs raisonnables, lesquels ne devraient normalement pas dépasser
 15 % des dépenses totales admissibles du projet (p. ex. la gestion comptable,
 les dépenses de bureau, l'établissement de rapports, les coûts indirects, les frais d'annulation)

Quelles dépenses ne sont pas admissibles?

- l'achat de matériel et les dépenses de capital
- les coûts de fonctionnement de votre groupe
- l'achat et/ou la commande d'articles produits à des fins commerciales
- les boissons alcoolisées

Remarque : Le ministère du Patrimoine canadien n'assume aucune responsabilité à l'égard des engagements contractuels conclus avant la confirmation de l'appui du Ministère. La prise de tels engagements est à vos propres risques.

Même si votre projet reçoit un financement du programme Les jeunes s'engagent, les dépenses engagées avant la date de réception de votre demande au Ministère ne seront pas remboursées.









Inclure les communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada. Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en valeur le dynamisme des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada, à appuyer et aider leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Afin d'élaborer une bonne stratégie de diffusion auprès des collectivités linguistiques francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada, vous devriez tenir compte de la portée de vos activités (nationale ou provinciale/territoriale), ainsi que du ou des domaines thématiques et du genre d'activités proposées.

Quelques meilleures pratiques dans l'engagement des jeunes provenant de communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- Vous pourriez appuyer un comité de jeunes, comprenant des participants des communautés de langue officielle en situation minoritaire, qui aurait un mandat consistant à fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des activités du projet.
- La stratégie de communication de votre projet pourrait tenir compte des spécificités des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les renseignements relatifs à votre projet pourraient être disponibles dans les deux langues officielles afin de recruter et de mobiliser les jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire.









Comment votre demande sera-t-elle analysée?

Par le biais du programme Les jeunes s'engagent, le ministère du Patrimoine canadien cherche à appuyer les projets qui démontrent la capacité de renforcer le <u>sentiment d'appartenance des jeunes</u> au Canada.

Ces projets seront choisis dans le cadre d'une analyse en trois étapes.

Étape 1 - Détermination de l'admissibilité



Le ministère du Patrimoine canadien analysera votre demande pour déterminer si votre organisation et le ou les projets proposés sont admissibles au programme.

Étape 2 - Analyse des projets par Patrimoine canadien



Une fois votre demande jugée admissible, le ministère du Patrimoine canadien l'analysera en fonction des critères suivants :

- comment et dans quelle mesure votre projet contribuera aux objectifs du programme et abordera les domaines thématiques déterminés
- comment et dans quelle mesure votre projet est susceptible d'avoir une incidence positive sur <u>l'engagement des jeunes</u> et leur <u>sentiment</u> d'appartenance au Canada
- comment et dans quelle mesure votre projet est dirigé par des jeunes (c.-à-d. la participation des jeunes à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de votre projet)
- la portée, la diversité et le nombre de jeunes participants à votre projet
- la capacité à démontrer un appui financier et/ou en nature de partenaires communautaires et d'autres sources
- le caractère raisonnable de votre budget
- votre capacité de gérer le projet
- votre utilisation des <u>technologies de l'information et des communications</u> comme outils pour accroître la participation des jeunes au projet
- ayant pris en compte la portée de vos activités (nationale ou provinciale/ territoriale), les domaines thématiques et le type d'activités proposées, votre aptitude à joindre des jeunes des communautés des deux langues officielles, y compris ceux des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Étape 3 – Comité interministériel



Les projets analysés par le programme seront présentés à un comité comprenant des représentants de divers ministères fédéraux qui réviseront l'analyse des projets en tenant compte des résultats attendus du programme et donneront leur avis au ministère du Patrimoine canadien afin de veiller à ce que les projets reflètent les besoins des jeunes Canadiens.









Comment les projets sont-ils financés?

Le maximum disponible par l'entremise du programme Les jeunes s'engagent pour un seul bénéficiaire est de 500 000 \$ par an, avec un montant maximum total de 1 million de dollars pour les accords pluriannuels.

Les sommes de 50 000 \$ ou plus sont déboursées par le biais d'un accord de contribution. Pour les sommes inférieures à 50 000 \$, le ministère du Patrimoine canadien déterminera si le financement sera accordé sous forme de subvention ou de contribution, en fonction de l'importance et de la complexité du projet proposé, ainsi que des risques liés à la réalisation du projet et à la capacité du demandeur de réussir la mise en œuvre du projet.

Si le projet présenté dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent compte recevoir des fonds d'autres sources gouvernementales (fédérale, provinciale/territoriale et/ou municipale), l'aide financière offerte par le programme Les jeunes s'engagent combinée à celle d'autres sources gouvernementales à tous les niveaux ne pourra pas dépasser 100 % des dépenses admissibles totales du projet.

Le niveau maximal d'aide financière du gouvernement fédéral ne devra normalement pas dépasser 75 % des dépenses admissibles du projet.

Remarque: L'évaluation des demandes constitue un processus concurrentiel et les ressources du programme Les jeunes s'engagent sont limitées. Les décisions de financement seront donc prises en fonction du nombre et de la qualité des demandes reçues à chaque date d'échéance, ainsi que du financement disponible.

Même si votre organisation et votre projet sont admissibles, il n'est pas assuré que vous recevrez des fonds du programme. Par ailleurs, si votre demande est acceptée, les fonds accordés ne correspondront pas nécessairement au montant demandé.









Comment soumettre une demande?

Votre demande peut faire l'objet de demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et est protégée selon la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Étape 1 - Cibler une date limite



En visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca/engagetoi, vous trouverez tous les documents nécessaires à la soumission d'une demande. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez communiquez avec nous au numéro sans frais suivant : 1-866-811-0055.

Les demandes doivent être complètes et reçues ou porter le cachet postal de la date limite, sinon elles ne seront pas acceptées.

Étape 2 - Remplir



- 1. le formulaire général de demande signé par une personne de 18 ans et plus ayant le pouvoir de signature de l'organisation (signature originale requise)
- 2. le questionnaire de demande
- 3. le budget
- 4. la liste de vérification des documents
- 5. la déclaration de conflits d'intérêts (signature originale requise)

Étape 3 - Inclure



- ✓ une copie des lettres patentes et des documents de constitution de votre organisation*
- ✓ une copie des règlements administratifs de votre organisation*
- ✓ une copie des états financiers (vérifiés, si possible) de votre organisation, pour les trois dernières années
- ✓ une copie de l'organigramme de votre organisation* et une liste des membres du conseil d'administration ou du gouvernement autochtone
- ✓ un plan ou une politique sur la sécurité des participants, y compris les mesures disciplinaires et le processus d'appel, pour le(s) projet(s) proposé(s)
- ✓ une preuve d'assurance responsabilité civile générale, dont la couverture n'est pas inférieure à 2 millions de dollars
- ✓ un calendrier d'activités ou un plan de travail pour le projet
- *Remarque: Ces renseignements ne sont pas nécessaires s'ils ont été fournis au programme Les jeunes s'engagent lors d'une demande précédente et s'ils n'ont pas été modifiés depuis.









Étape 4 – Soumettre votre demande



Par courriel:

engagetoi.takecharge@pch.gc.ca

Si vous présentez votre demande par courriel, vous devez également soumettre le formulaire général de demande et la déclaration de conflits d'intérêts en leur apposant une signature originale en personne ou par la poste.

En personne ou par la poste :

Programme Les jeunes s'engagent Ministère du Patrimoine canadien 25 rue Eddy, 3e étage, 25-3-P Gatineau (Québec) K1A 0M5

Combien de temps sera nécessaire pour traiter votre demande?

Dès la réception de votre demande complète, le ministère du Patrimoine canadien vous fera parvenir un accusé de réception dans les deux semaines suivantes.

La durée du processus dépendra de la demande globale de financement, ainsi que de la nature et de la complexité de chaque proposition. Les demandeurs retenus seront avisés dans les six mois suivant l'échéance de la demande. Tous les demandeurs seront informés par écrit des résultats de leur demande.









Et si votre projet est approuvé?

Vous signerez un accord de contribution ou recevrez une lettre de subvention (voir la section Comment les projets sont-ils financés? à la page 9 de ce guide).

Tous les bénéficiaires doivent signer une renonciation de responsabilité qui indemnise la Couronne et tous ses employés des résultats des activités de l'organisation. Pour ce qui est des contributions, l'accord de contribution comprend une clause de responsabilité du bénéficiaire au lieu d'une renonciation de responsabilité.

Certains bénéficiaires peuvent être tenus de fournir un budget révisé et un flux de trésorerie mensuel avant d'entreprendre leur projet.

Le bénéficiaire doit, au moyen d'une assurance responsabilité civile générale appropriée, couvrir tout risque pour toute action ou omission de sa part ou de la part de ses employés, agents ou bénévoles dans la réalisation du projet.

Votre premier paiement sera effectué dans les 28 jours suivant la réception par le Ministère de votre accord de contribution signé et d'une demande de paiement ou, pour les bénéficiaires de subventions, suivant la renonciation de responsabilité signée.

Tous les bénéficiaires doivent reconnaître publiquement le financement du ministère du Patrimoine canadien dans le matériel publicitaire, conformément aux directives qui se trouvent à l'adresse suivante: http://www.pch.gc.ca/pc-ch/peaf-pafa/index-fra.cfm. Les exigences supplémentaires relatives à la reconnaissance du financement du Ministère seront décrites dans votre accord de contribution.









Quelles seront vos exigences de reddition de comptes?

Tous les bénéficiaires, y compris les bénéficiaires de <u>subventions</u>, sont tenus de présenter un rapport final au ministère du Patrimoine canadien afin d'aider à la collecte de renseignements permettant de mesurer le rendement du programme. Les bénéficiaires de contributions doivent aussi présenter un rapport financier final, tel que décrit dans leur accord de contribution, et peuvent être tenus de présenter les états financiers vérifiés pour leur projet.

De plus, les bénéficiaires doivent remettre un questionnaire standard rempli par les jeunes qui participent à leur(s) projet(s). Le questionnaire recueillera des données permettant d'évaluer le rendement du programme.

Les renseignements recueillis dans ces rapports, ainsi que dans les questionnaires remplis par les jeunes participants, pourraient être utilisés par le ministère du Patrimoine canadien pour produire des analyses sommaires à la fin de chaque cycle de financement sur des éléments tels que les demandes des provinces/territoires, la diversité des sources de financement et les types de projets appuyés par le programme. Le Ministère respectera la confidentialité des participants lorsqu'il utilisera ces renseignements.

Le Ministère tiendra compte des rapports finaux de projets précédemment financés par le programme Les jeunes s'engagent dans l'analyse des futures demandes de financement.









Glossaire

Accord de contribution : Engagement écrit entre un ministère ou un organisme donateur et un bénéficiaire éventuel, qui décrit les obligations de chaque partie, ainsi que les modalités de paiement.

Activités économiques : Projets qui, au moyen d'activités axées sur l'entreprenariat, l'emploi, le commerce et la croissance économique, exposent les jeunes à l'espace économique de la vie canadienne. Dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent, les seules activités économiques admissibles sont celles qui augmentent les connaissances des jeunes et leur sentiment d'appartenance au Canada.

Appui en nature : Biens ou services offerts (par un tiers ou par le demandeur) sans but lucratif ni rémunération. L'appui en nature constitue une réelle contribution à l'ensemble des dépenses prévues, mais n'est pas remboursable dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent. Les biens ou les services offerts peuvent être admissibles s'ils respectent les critères suivants :

- ils sont essentiels à la réussite du projet, sont admissibles conformément aux directives du programme et devraient, de toutes façons, être achetés par le bénéficiaire;
- ils peuvent être corroborés dans la demande comme représentant la juste valeur du marché (p. ex. par rapport à l'achat de matériel ou de services semblables);
- ils sont inscrits dans le budget à la juste valeur du marché, les dépenses totales non financières équivalant aux recettes totales non financières.

Arts et culture : Projets mettant les jeunes en contact avec l'expression artistique et le contenu culturel du Canada, qui comprennent une grande variété d'activités, de créations et de modes d'expression, notamment la musique, le théâtre, la littérature, le cinéma, les nouveaux médias, la sculpture et la peinture.

Communauté de langue officielle en situation minoritaire : Communautés francophones de l'extérieur du Québec ou communauté anglophone du Québec.

Contribution : Paiement remis à une organisation ou à un groupe, conditionnel au respect de certains critères, comme il est indiqué dans l'accord de contribution signé par le ministère et le bénéficiaire. Les bénéficiaires de contributions sont tenus de présenter des rapports d'activités et des rapports financiers.

Engagement civique et service des jeunes : Projets liés aux actions individuelles ou collectives qui sont conçues pour cerner et répondre à des questions d'intérêt public. Cet engagement peut prendre différentes formes : bénévolat individuel, mobilisation organisationnelle, participation électorale. Il peut faire entrer en jeu les actions individuelles ou les processus de groupe qui aboutissent à une prise de décision et à un changement communautaire positif illustrant mieux les besoins et les souhaits de la communauté.









Flux de trésorerie : Déclaration des recettes prévues et des déboursements planifiés qui auront lieu tout au cours de votre projet. Au début de votre projet, votre flux de trésorerie établira les recettes et les déboursements prévus afin de vous aider à gérer vos fonds. Au fil du temps, vous devrez mettre à jour votre flux de trésorerie pour qu'il reflète les recettes et les dépenses réelles.

Histoire et patrimoine : Projets liés à l'exploration de l'histoire et du patrimoine du Canada (événements, personnes, lieux, institutions, héritage tangible ou intangible).

Jeunes: Aux fins du programme Les jeunes s'engagent, les jeunes sont des personnes généralement âgées de 7 à 30 ans.

- Engagement des jeunes : Participation significative et engagement soutenu des jeunes face à une activité dont l'objectif principal dépasse leur intérêt personnel. Le type d'activité peut couvrir presque tout - les arts, la musique, le bénévolat, la politique, l'activisme social, et se dérouler dans presque n'importe quel contexte.
- Projets dirigés par des jeunes: Les jeunes interviennent dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation du projet, ce qui leur donne l'occasion de participer et de prendre des décisions, d'acquérir des compétences en leadership et d'assister à la réalisation de leurs idées.

Politiques et procédures de sécurité : Documents décrivant les mesures prises par l'organisation pour assurer la sécurité de tous les jeunes qui participent au projet. Une copie de ces documents doit être jointe à votre demande de financement. L'évaluation de votre demande consistera à évaluer vos politiques et procédures de sécurité pour s'assurer que celles-ci tiennent bien compte des risques inhérents au projet, ainsi que de l'expérience de votre organisation et de son aptitude à réaliser des projets pour les jeunes.

Portée nationale, provinciale/territoriale importante : Organisation qui, par son mandat et ses activités principales, atteint et mobilise un grand nombre ou une grande proportion de jeunes dans un secteur géographique comprenant au moins l'une des provinces ou l'un des territoires canadiens.

Sentiment d'appartenance au Canada : Connaissance et appréciation de la diversité canadienne qui, conjuguées au partage des valeurs et des intérêts communs, permettent de s'identifier comme membre à part entière de la société canadienne.

Subvention: Paiement attribué à une organisation ou un groupe, dans un but particulier. L'organisation ou le groupe n'a pas à présenter de rapports de recettes et de déboursements, mais il doit soumettre un rapport d'activités final au Ministère, à la fin du projet.

Technologies de l'information et des communications : Moyens électroniques de communication qui favorisent les liens entre des groupes ou des particuliers et qui comprennent, sans s'y limiter, les sites Web de réseautage social, l'envoi de messages textes, les présentations informatiques et les vidéoconférences.









Annexe A

Programme Les jeunes s'engagent

Liste de vérification des documents

IMPORTANT

- Cette liste de vérification doit être complétée convenablement pour que votre demande soit anlysée.
- Si votre demande comporte plus d'un projet, veuillez soumettre ce formulaire pour chacun des projets.
- Les articles portant la mention (s'il y a lieu) ne sont pas nécessaires s'ils ont été fournis au programme Les jeunes s'engagent lors d'une demande précédente et s'ils n'ont pas été modifiés depuis.
- Une fois rempli, ce formulaire peut être transmis électroniquement par courriel à l'adresse suivante : engagetoi.takecharge@pch.gc.ca

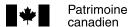
suivante : engagetoi.takecharge@pch.gc.ca
Renseignements généraux (obligatoire)
Nom de l'organisation :
Titre du projet :
Votre demande doit comprendre : (obligatoire, à moins de mention contraire)
☐ Le formulaire général de demande (signature requise)
☐ Le questionnaire de demande
□ Le budget
☐ La déclaration de conflit d'intérêts
Cette liste de vérification des documents
☐ Une copie des lettres patentes et des documents de constitution de votre organisation (s'il y a lieu)
☐ Une copie des règlements administratifs de votre organisation (s'il y a lieu)
 Une copie des états financiers (vérifiés, si possible) de votre organisation, pour les trois dernières années
☐ Une copie de l'organigramme de votre organisation (s'il y a lieu) et une liste des membres du conseil d'administration ou du gouvernement autochtone
 Un plan ou une politique sur la sécurité des participants, y compris les mesures disciplinaires et le processus d'appel, pour le(s) projet(s) proposé(s)
 Une preuve d'assurance responsabilité civile générale dont la couverture n'est pas inférieure à 2 millions de dollars
☐ Un calendrier d'activités ou un plan de travail pour le projet
Remarque: Tous les documents mentionnés précédemment sont obligatoires et doivent être fournis afin que votre demande soit jugée complète. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées. Veuillez parapher toute correction et conserver une copie de votre demande dans vos dossiers.











Canadian Heritage

Annexe B

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT Protégé B lorsque rempli

Programme Les jeunes s'engagent

Formulaire général de demande

IMPORTANT

- Remplir toutes les sections, signer et indiquer la date sur le formulaire. Toutes les sections sont obligatoires et doivent être complétées convenablement pour que votre demande soit analysée.
- Si votre demande comporte plus d'un projet, veuillez soumettre ce formulaire pour chacun des projets.
- Une fois rempli, ce formulaire ne doit pas être transmis par voie électronique au Ministère afin de garantir le caractère confidentiel de vos renseignements personnels.

de garantir le caractère confidentiel de vos renseignements personnels.					
Partie A – Renseignements sur l'organisme demandeur					
1. Organisation (obligation)	toire)				
Nom complet :					
Nom ou noms précéden	ts de l'or	ganisation (le cas éch	néant)		
Statut juridique					
Sans but lucratif?		□ Oui □ Non			
Constituée en personne n			lle fédérale 🔲 provincia	ale/territoriale	
Concuracy on perconner			nent de l'organisation		
		■ Non ■ En cours	-	 AAAA-MM-JJ	
À					
À quelle date commence	votre exer	CICE? AAAA-IVIIVI-JJ			
Votre organisation ou grou	ıpe est-il ı	un gouvernement auto	ochtone ou un organisme	équivalent?	
Oui	□ No	on Si oui, veuill	ez préciser		
2. Renseignements su	ır la pers	sonne-ressource (d	obligatoire)		
□ M.	☐ Mr	ne. 🔲 Mad. 🗆	Autre (veuillez préciser)		
Prénom	Nom de famille		Titre		
3. Adresse de l'organi	sme den	nandeur (obligatoire	·)		
Rue	Ville		Province/Territoire	Code Postal	
Adresse postale (si elle est d	différente)				
Rue	Ville		Province/Territoire	Code Postal	









4. Détails sur l'organisme demandeur (obligatoire, à moins de mention contraire)						
Numéro de téléphone	Ext. (facultatif)	Ext. (facultatif) Télécopieur (facultatif) Courriel (facultat				
Avez-vous déjà reçu un financer dans le cadre de ce programme		t pour quelle année?	Un rapport final a-t-il été soumis?			
□ Oui □ Non	Nom :	Année :	□ Oui □ Non			
Dans quelle langue officielle pré	férez-vous communiquer?	Français				
B - Renseignements s	sur le projet					
Titre du projet : (obligatoire)						
5. Budget du projet (obligato	nire)					
Coût total du projet (\$)		Montant demandé dans le cadre (\$)	e de la présente demande			
Veuillez vous assurer que le présente demande.	es montants inscrits précé	demment font partie du budget s	se rattachant à la			
6. Détails du projet (obligate	pire)					
	t a-t-elle été présentée à un programme(s)?	ou plusieurs autres programmes fé	edéraux?			
Date prévue pour le début	Date prévue pour le début du projet AAAA-MM-JJ Date prévue pour la fin du projet AAAA-MM-JJ					
C – Déclaration						
JE CONFIRME QUE les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets et que la demande et le budget sont présentés de façon juste. Je confirme que l'organisme demandeur dispose de toutes les autorisations nécessaires pour entreprendre le projet proposé ou qu'elle les obtiendra avant l'approbation de l'appui financier du Ministère pour ce projet. Je conviens que lorsque le financement aura été accordé, toute modification majeure au projet devra être approuvée au préalable par le ministère du Patrimoine canadien. J'accepte de reconnaître publiquement le financement et l'aide du Ministère, conformément à l'accord de financement. J'accepte de présenter un rapport final et, au besoin, une reddition de comptes aux fins d'évaluation des activités subventionnées par le Ministère. Je conviens également de respecter l'esprit et le sens des diverses lois régissant les programmes du ministère du Patrimoine canadien.						
EN SIGNANT CETTE demande, j'autorise le ministère du Patrimoine canadien à divulguer tout renseignement reçu dans cette demande au sein du ministère du Patrimoine canadien et du gouvernement du Canada à des entités externes aux fins suivantes : pour prendre une décision sur cette demande, pour administrer et surveiller la mise en œuvre du projet ou du programme, ou pour évaluer les résultats du projet ou du programme, et ce programme après l'achèvement du projet. La déclaration de tout renseignement reçu dans le cadre de cette demande pourra aussi être utilisée pour prendre des décisions sur toute autre demande de financement de l'organisme demandeur, relevant de tout autre programme du ministère du Patrimoine canadien.						
DANS L'ÉVENTUALITÉ d'une demande d'accès à l'information sur la présente demande de financement ou sur tout renseignement au sujet de l'organisation, dont le Ministère serait en possession, les renseignements fournis au Ministère seront traités conformément à la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toutefois, quand un financement sera approuvé, le montant de l'appui financier, la raison pour laquelle les fonds ont été accordés et le nom de l'organisation recevant les fonds seront considérés comme des renseignements du domaine public.						
JE CONFIRME QUE j'ai l'autorisation	n de signer des documents officiels re	elatifs à la demande pour mon groupe				
Signature autorisée Date (AAAA/MM/JJ)						
Nom (en lettres moulées svp) Titre (en lettres moulées svp)						
Utilisation interne seulement	Date reçue	Numéro de dossier	Agent de programme			











Annexe C

Programme Les jeunes s'engagent

Questionnaire de demande

IMPORTANT

- Vos réponses aux questions suivantes aideront le ministère du Patrimoine canadien à analyser votre demande. Il incombe à l'organisation requérante de fournir tous les renseignements et documents requis. À défaut de fournir ces renseignements, le Ministère ne pourra procéder à l'analyse de votre demande de financement.
- Veuillez fournir des réponses claires et concises. La longueur totale du questionnaire ne devrait généralement pas dépasser dix pages.
- Si votre demande comporte plus d'un projet, veuillez soumettre ce formulaire pour chacun des projets.
- Une fois rempli, ce formulaire peut être transmis électroniquement par courriel à l'adresse suivante : engagetoi.takecharge@pch.gc.ca

Renseignements généraux (obligatoire)
Nom de l'organisme :
Titre du projet
Partie A – Organisation
 Objectif Énoncez la raison d'être de votre organisation et son lien avec les jeunes.
2. Portée
☐ Locale ☐ Provinciale/Territoriale ☐ Multi-provinciale/territorialeal ☐ Nationale
Expliquez comment votre organisation dessert les jeunes à une échelle nationale ou provinciale/ territoriale importante.

3. Expérience	
	nents de votre organisation dans le secteur de la jeunesse au cours des trois fournir des dates précises pour chaque accomplissement mentionné.
-	
Partie B – Détails d	u projet
4. Description du pr	oiet
	otre demande est acceptée, ces renseignements pourraient être affichés sui
	ertenance des jeunes au Canada endra-t-il à l'objectif du programme qui consiste à renforcer le sentiment s au Canada?
6. Domaines thémat Quel(s) domaine(s) thématic	tiques que(s) du programme Les jeunes s'engagent votre projet vise-t-il?
☐ Histoire et patrimoine	☐ Engagement civique et service des jeunes
☐ Arts et culture	☐ Activités économiques
Comment votre projet cont	ribuera-t-il à l'un ou plusieurs des domaines thématiques?

7. Engagement des jeunes
Expliquez comment votre projet sera <u>dirigé par des jeunes</u> en précisant les rôles et responsabilités des <u>jeunes</u> avant, pendant et après le projet.
8. Activités promotionnelles
Expliquez comment vous partagerez les renseignements sur votre projet avec les jeunes. Décrivez la manière dont vous utiliserez les <u>technologies de l'information et des communications</u> comme outils d mobilisation pour votre projet.
Partie C – Impacts du Projet
9. Mesure du rendement
Décrivez comment vous prévoyez évaluer les résultats en ce qui a trait à l'objectif et aux résultats attendus du Programme Les jeunes s'engagent. (Voir la page 2 des lignes directrices et formulaires de demande du Programme)
10. Partenariats
Veuillez fournir les noms des partenaires de votre projet (p. ex. associations communautaires, sociétés historiques, clubs de service, entreprises locales) et décrivez comment ils contribueront à votre projet.

Remarque : Si ces partenaires comptent fournir des appuis financiers et/ou en nature en biens et en services, vous devez inclure la valeur de ces contributions dans la section du budget sur les recettes prévues (Annexe D).

11	 m	pa	ct
	 		_

Donnez une estimation de l'âge et du nombre de jeunes qui participeront, directement et indirectement, à votre projet et décrivez l'impact qu'aura leur participation sur les communautés canadiennes.
12. Représentativité
Comment assurerez-vous que les jeunes qui participeront à votre projet seront représentatifs de la région couverte par la portée (nationale ou provinciale/territoriale) de votre organisme?
13. Langues officielles
Le français et l'anglais étant les deux langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et a promouvoir les langues officielles. Compte tenu de la portée de vos activités (nationale ou provinciale/territoriale), ainsi que du ou des domaines thématiques et du genre d'activités proposées, veuillez indiquer la manière dont cette réalité se reflètera dans votre projet.







Comment présenter votre budget

Tout organisme demandeur doit remplir le formulaire du budget sur papier ou par voie électronique. Une version électronique est disponible sur le site Web du programme : www.pch.gc.ca/engagetoi

Votre budget doit comprendre:

- Toutes les dépenses prévues pour chaque activité de projet, admissibles ou non. Ces dépenses doivent être raisonnables et justifiables. L'évaluation du ministère du Patrimoine canadien consiste notamment à déterminer les dépenses admissibles et la partie qui peut être financée par le programme Les jeunes s'engagent.
- Toutes les recettes prévues dans le cadre du projet, y compris la contribution de l'organisme demandeur, l'appui local et l'aide gouvernementale, qu'elles soient confirmées ou en attente.

Lignes directives

- L'appui en nature doit être égal aux dépenses en nature. Par exemple, si un partenaire fait don d'une partie de ses honoraires dont la juste valeur marchande est égale à 5 000 \$, vous devez à la fois :
 - déclarer 5 000 \$ dans vos dépenses prévues en nature,
 - déclarer 5 000 \$ dans vos recettes prévues en nature.

Remarque : Vous ne pouvez pas demander le financement de dépenses en nature.

- Le TOTAL GÉNÉRAL DE VOS DÉPENSES PRÉVUES (Case A1) doit être égal au TOTAL GÉNÉRAL DE VOS RECETTES PRÉVUES (Case B1).
- Votre budget ne peut pas prévoir un déficit.
- Si les activités de votre projet se déroulent sur deux exercices financiers (1 avril au 31 mars), vous devez présenter un budget séparé pour chacun des exercices.
- Si votre projet exige un budget plus détaillé, veuillez utiliser des pages additionnelles.









Annexe D

Programme Les jeunes s'engagent

BUDGET						
Nom de l'organisme :						
Titre du projet :						
Exercice financier :						
DÉPENSES PRÉVUES		ESPÈCES	EN NATURE (VALEUR \$)		FINANCEI DEMAN	_
	Veuillez préciser					
1. Activités promotionnelles, recrutement et formation						
des participants¹						
	Veuillez préciser					
2. Salaires et honoraires	veuillez preciser					
	Veuillez préciser					
3. Frais de déplacement et d'hébergement						
a nozo. gement						
4. Opérations liées au projet	Veuillez préciser					
(mesures de sécurité,						
assurance responsabilité, etc.)						
	Frais d'exploitation ²					
5. Administration	Vérification financière (au besoin)					
	Évaluation du projet et rapport					
	Autres (veuillez préciser)					
	Total partiel des dépenses administratives	-\$	-\$			
Total partiel des dépenses en espèces et en nature		-\$	-\$			
Financement total demandé dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent ³					C1	-\$

Α1

-\$

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVUES

¹ Comprend les coûts de traduction des documents publics liés au projet afin de les rendre accessibles aux jeunes dans les deux langues officielles.

² Ces coûts comprennent, sans s'y limiter, la location, les télécommunications, les photocopies, etc.

³ La case C1 contient le montant de financement demandé dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent. Ce même montant doit figurer à la case C2 dans Recettes prévues et dans la partie B du formulaire général de demande.









Programme Les jeunes s'engagent

BUDGET

	Bobal	•		
Nom de l'organisme :				
Titre du projet :				
Exercice financier :				
RECETTES PRÉVUES	RECETTES EN ESPÈCES CONFIRMÉES	RECETTES EN ESPÈCES PRÉVUES	APPUI EN NATURE (VALEUR \$)	
Contribution du demandeur	Veuillez préciser			
2. Appui local	Veuillez indiquer les noms de vos donateurs et commanditaires			
3. Appui gouvernemental	Financement offert par le programme Les jeunes s'engagent ⁴ Autre appui fédéral (veuillez préciser)		C2 -\$	
	Appui provincial ou territorial (veuillez préciser)			
	Appui municipal (veuillez préciser)			
	-	el - appui fédéral	-\$	
	Total partiel - appui	gouvernemental	-\$	
TOTAL PART	-\$	-\$	-\$	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES PRÉVILES		R1	_ ¢	

⁴ La case C2 contient le montant demandé dans le cadre du programme Les jeunes s'engagent. Ce même montant doit figurer à la case C1 dans Dépenses prévues et dans la partie B du formulaire général de demande.











Annexe E

Programme Les jeunes s'engagent

Déclaration de conflit d'intérêts

IMPORTANT

- Si votre demande comporte plus d'un projet, veuillez soumettre ce formulaire pour chacun des projets.
- Une fois rempli, ce formulaire peut être transmis électroniquement par courriel à l'adresse suivante : engagetoi.takecharge@pch.gc.ca
- Une version originale signée doit être envoyée au Ministère avec le formulaire général de demande.

Confl	it d'in	térêts		
RÉFÉ	RENC	CE : C.	T. 8063	325

Oui [] Non []

Pour accroître la confiance du public dans les titulaires d'une charge publique et la fonction publique, le gouvernement a publié le *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat* s'appliquant aux titulaires d'une charge publique. Afin de poser des balises susceptibles de prévenir les conflits d'intérêts de la part d'anciens titulaires d'une charge publique, les demandeurs de contributions répondront, à l'intention du donateur, aux questions suivantes :

Votre organisation a-t-elle actuellement à son service un ancien titulaire d'une charge publique qui a quitté l'administration fédérale au cours des douze derniers mois et qui détenait un poste au moins de niveau SM (cadre supérieur) au sein de la fonction publique?

Si vous avez répondu par l'affirmative à cette question, veuillez demander à cet employé

de communiquer avec son ancien ministère pour obtenir la confirmation écrite qu'il respecte les dispositions relatives à l'après-mandat du <i>Code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat</i> . Cette confirmation doit être remise à l'auteur de la contribution.	
(Nom de l'organisation)	
(Nom du projet)	
(Signature)	
(Nom en lettres moulées)	
(Titre du poste)	